

La [CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT PACA](#) / T : 04.96.10.05.40 (siège à Marseille) a été créée le 1er juillet dernier. Il s'agit d'une nouvelle institution qui vient rassembler les 5 chambres départementales. Cette création est en avance sur l'obligation légale et en projet depuis 3 ans. Ainsi, les chambres départementales ont mis en place des politiques régionales sur le développement économique et la formation. La régionalisation est plus poussée comme le propose la loi sans l'obliger. Une Université régionale des métiers et de l'artisanat Paca est créée et le nombre d'entreprises artisanales visitées par les institutions est multiplié par trente. La CMA des Alpes-Maritimes n'est pas entrée dans cette démarche de régionalisation poussée et est à présent seulement rattachée avec certains services mutualisés. www.crma-paca.fr